



Transmission du foncier viticole : une victoire décisive pour les vignerons

Par Agathe Pigneux

Publié le 13/02/2025 à 17:00



Après de longs mois d'instabilité, le projet de loi de finances 2025 a été définitivement adopté par le Sénat la semaine dernière. Parmi les mesures annoncées, l'élévation du plafond jusqu'à 20 millions d'euros de l'exonération fiscale à 75% pour la transmission du foncier viticole. Jérôme Bauer, président de la CNAOC, qui s'est battu pour ce texte, nous explique ses conséquences.

Passée entre les gouttes de la cure d'austérité décidée par le gouvernement grâce au combat de la Confédération Nationale des producteurs de vins et eaux de vie de vin à Appellations d'Origine Contrôlées (CNAOC), la filière a même obtenu une victoire décisive avec l'adoption de la loi de finances. Son président, Jérôme Bauer, nous en fait part.

Le budget 2025 a été définitivement adopté par le Sénat la semaine dernière. Quelle a été votre première réaction ?

Jérôme Baeur : Satisfaction ! Le budget sanctuarise une mesure très importante pour la transmission du foncier viticole dans un cadre familial et sur lequel le gouvernement a tenu sa promesse : le plafond d'exonération à 75 % du foncier viticole passe de 500 000 euros à 20 millions d'euros contre une conservation du bien pendant 18 ans. Avec notre réseau de 17

fédérations régionales et 366 AOC, nous portons la demande depuis plus d'une décennie. Forcément, nous sommes très heureux, nous avons besoin de bonnes nouvelles à un moment où les exploitations sont soumises à rude épreuve.

Par ailleurs, les dispositions fiscales pour l'agriculture dans le budget 2025 sont nombreuses et elles sont bienvenues. Les années à venir vont être difficiles pour les vignerons, il n'y a donc pas de « petites avancées ». Je pense notamment au relèvement de l'exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties, la prolongation du crédit d'impôt congés pour les exploitants et du crédit d'impôt pour les entreprises agricoles certifiées Haute Valeur Environnementale (HVE) ou encore la pérennisation du dispositif d'exonération de cotisations patronales pour l'emploi de travailleurs saisonniers (TO-DE) et le relèvement de son plafond.



Jérôme Bauer (à gauche) et Raphaël Fattier, respectivement président et directeur de la CNAOC.

Pouvez-vous nous dire en quoi l'amendement retenu dans le PLF prévoyant un abattement de 75 % sur les biens transmis dans le cadre de baux à long terme, avec un plafond élevé à 20 millions d'euros contre 500 000 jusque-là, est-il essentiel ?

Cette mesure est centrale à plusieurs égards. D'abord, parce que la fiscalité des transmissions est inadaptée du fait de la spéculation foncière : dans de nombreux vignobles, le prix du foncier est devenu impossible à supporter pour transmettre et la rentabilité de l'exploitation viticole ne

suffit pas. Les héritiers sont donc obligés de vendre des domaines familiaux. 20 millions d'euros ça peut paraître élevé, mais cela correspond dans plusieurs régions à un modèle d'exploitation familiale (Bourgogne, Champagne, Alsace) où les prix flambent et les héritiers ne peuvent plus suivre. Par exemple, en Champagne, le prix à l'hectare est de l'ordre de 1,15 million d'euros et des descendants s'endettent parfois pour 28 ans pour payer les droits de succession.

Ensuite parce que la viticulture est la championne des transmissions tardives et il faut des mécanismes d'attraction pour les jeunes : les transmissions de biens ruraux interviennent de plus en plus tardivement dans la vie des exploitants agricoles. L'espérance de vie augmentant et l'âge moyen auquel un Français hérite de ses parents ne cesse de reculer. Selon les données récentes, cet âge dépasse désormais 50 ans pour les vigneron. Les donations dans un cadre familial sont un levier important d'attraction de jeunes installés, cela concerne environ 80% des cessions en viticulture.

Enfin, l'économie réalisée par cet abattement fiscal supplémentaire, même dans les vignobles où le prix du foncier viticole dégringole, pourrait permettre de limiter la déprise et de stimuler l'investissement. Et nos exploitations ont besoin de cette résilience économique. Nous devons pouvoir investir dans la transition agroécologique, l'adaptation des produits au marché, le développement de l'export, le renouvellement des unités de production. Il s'agit aussi de redonner aux jeunes l'envie de s'installer et d'exercer notre métier, qui est le plus beau du monde !

En quoi l'absence de budget avait-elle été préjudiciable cet automne ?

Les quelques mois supplémentaires ont coûté cher à ceux qui attendaient des dispositions de manière urgente. Chaque jour qui passait sans budget repoussait des mesures attendues, pour ne pas dire indispensables, pour les 59 000 exploitations viticoles. Je pense notamment aux vigneron qui attendaient des prêts de consolidation. Le budget 2025 acte une garantie de l'État pour couvrir 70 % du capital restant dû au profit des entreprises agricoles pour le réaménagement de leurs dettes et le renforcement de leur trésorerie jusqu'au 31 décembre 2025 et dans la limite de 500 millions d'euros. J'espère que cette mesure donnera un peu d'air à ceux qui en ont besoin.

Avec près de 24 milliards d'euros de coupes dans les dépenses publiques, le gouvernement a fait le choix de l'austérité. A quel niveau cette austérité impacte-t-elle la filière viticole ?

Effectivement, le texte est marqué par une certaine austérité et prévoit de redresser les comptes publics de 50 milliards d'euros. Néanmoins, nous avons réussi collectivement - avec notre réseau de fédérations régionales d'AOC - le tour de force de faire adopter une mesure en faveur de la transmission viticole familiale.

On peut dire que l'agriculture et la viticulture échappent à la cure d'austérité et c'est tant mieux, au regard des chiffres très positifs de la filière pour l'économie.